

Conseil d'école
Mardi 13 novembre 2018

Etaient présents :

- Les enseignantes : Mmes, Baietto, Claval, Jubertie, Maligne, Lapaire, Breuil, Gaubert et Vaurie.
- La directrice : Mme Blondel
- Les représentants de la mairie : M Louradour, Maire, Mme Peis, 4ème adjointe, Mme Vignal
- Les représentants des parents d'élèves : Mmes Demaret, Roussely, Jaubert, Surocca, Leymarie et Golfier.

Etaient excusés : Mme Pamboutzoglou, enseignante, (arrêt maladie).

Président de séance : Mme BLONDEL

Secrétaire de séance : Mme BREUIL

Début de la séance : 18h30

Rappel de l'ordre du jour :

1. Résultats des élections de parents d'élèves
2. Point sur la rentrée 2018/2019
3. Modifications et vote du règlement intérieur de l'école
4. Projets d'école, de classes
 - a. Projet percussions africaines
 - b. Projet classe de découverte
 - c. Projet Erasmus : sharing time, connecting learnings
5. Questions diverses

En préambule, extrait du règlement type départemental et du site eduscol.fr rappelant le rôle du conseil d'école :

Présidé par le directeur d'école, il se réunit au moins une fois par trimestre en dehors de l'horaire d'enseignement dû aux élèves et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande, dans la limite de 6 heures.

Les comptes rendus du conseil des maîtres de l'école et du conseil d'école doivent être transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;*
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;*
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;*
- d) Les activités périscolaires;*
- e) La restauration scolaire;*
- f) L'hygiène scolaire;*
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;*
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.*

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L.401-4.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;

b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

1. Résultats des élections de parents d'élèves :

Elles ont eu lieu le vendredi 13 octobre (avec possibilité de voter par correspondance à partir du lundi 9 octobre).

Nombre d'inscrits : 268

Nombre de votants : 127

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 121

Taux de participation : 47,39% (contre 57.66% l'an dernier)

1 seule liste et 8 sièges à pourvoir.

Liste des élus :

Titulaires : Virginie Argiller – Céline Roussely – Wilfried Demaret - Gaëlle Demaret – Gaëlle Combret – Estelle Golfier – Ghislaine Leymarie - Karen Jaubert

Suppléants : Amandine Vaux – Isabelle Buffière - Sabine Courtin - Alice Surroca – Dorothée Chausson – Fabrice Gramont – Sonia Pinet – Cyrielle Saule-Besse

2. Point sur la rentrée 2018 :

Nous accueillons trois nouvelles enseignantes :

- Mme Régérat a en charge la classe de CE2 le lundi.
- Mme Jubertie est enseignante remplaçante, rattachée administrativement à notre école, elle assure en ce moment le remplacement de Mme Pamboutzoglou.
- Mme Maligne assure la décharge de direction de Mme Blondel en CP les mardis et un lundi sur trois suite à l'arrêt maladie prolongé de Mme Rol.

186 élèves actuellement (3 radiations depuis septembre) – **190 élèves au 7/01/19**

PS/MS	MS/GS	MS/GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
25	24	25	18	26	20	26	22

Mme PAMBOUTZOGLOU décroïssonne les après-midis avec les CM1, ce qui permet d'alléger les effectifs de cette classe et de travailler en groupes, notamment sur la production d'écrits.

Un échange de service se fait entre Mme BLONDEL et Mme VAURIE (anglais /EPS).
Un échange de service se fait entre Mme GAUBERT et Mme VAURIE (anglais /sciences).

3. Vote du règlement intérieur :

Modifications des horaires de l'école suite au changement de rythmes scolaires.
Nous souhaitons insister à nouveau sur les deux paragraphes suivants :

Prise médicamenteuse sur le temps scolaire

La fréquentation de la collectivité à la phase aigüe de la maladie infectieuse n'est pas souhaitable.

A titre exceptionnel, l'enseignant peut donner le traitement à l'enfant sous deux conditions :

-avoir l'ordonnance de la prescription ;

-avoir une demande écrite des parents.

Il est strictement interdit de laisser des médicaments dans le sac des enfants.

Les poux :

Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des **poux**, d'agir efficacement dès le début et d'en informer l'enseignant.

→ Vote du règlement intérieur : vote à l'unanimité.

4. Projet d'école et projets de classe :

a. Projets de classe :

Classes concernées	projet
Toutes	Tous les vendredis, deux classes fréquentent pendant une heure la médiathèque. Béatrice Tisserand et Françoise Marchive proposent des activités autour de la lecture et de l'objet livre.
Du CP au CM2	En période 2, 3 et 4, les vendredis après-midi (séances d'une heure/classe) avec une intervenante diplômée et agréée : initiation au tennis de table.
De la GS au CM2	Cross organisé au stade de SAINT VIANCE. La rencontre a eu lieu le vendredi 19/10
MS GS et CP	Inscription au défi maths : 3 défis jalonnent l'année scolaire et amèneront les élèves à produire des solutions en groupe + CE2 pour la semaine des mathématiques.
CE1 et CE2	- Sortie au théâtre de la Grange le 1 février 2019 - Sortie au musée Labenche au mois de juin 2019
PS/MS et MS/GS	- Spectacle danse « en un éclat » le 15 février 2019 au théâtre de Brive
CM1	Animation sécurité dans les trains et aux abords + notions de citoyenneté et civilité
PS/MS/GS	Demande d'animation sur le tri des déchets : spectacle à l'école : maître trieur sauveteur.

b. La classe de découverte

Elle concernera les classes de CM1 et CM2 et aura lieu en Auvergne du lundi 18 au vendredi 22 mars 2019.
Le coût est de 1450€ pour le bus et de 140 € par élève pour le séjour. Gratuité pour les deux enseignantes ainsi que le chauffeur du bus. Pour les parents accompagnateurs, le coût est identique à celui des élèves.

Le programme :

- randonnée
- découverte des volcans
- journée à Vulcania
- visite du ferme et découverte de la fabrication du saint Nectaire

- découverte de l'activité chiens de traineaux.

Toutes les familles ont donné leur accord.

Des ventes de gâteaux seront réalisées pour aider au financement du séjour.

La mairie participe à hauteur de 8000€.

Le reste à charge pour les familles sera défini après les ventes de gâteaux.

c. Projet percussions africaines

Ce projet fait appel à Mamadou SENE, artiste musicien (ancien intervenant des TAP et ALSH) et concernera les huit classes (de la PS au CM2). Il s'agira de découvrir les familles d'instruments traditionnels africains, puis de s'initier à jouer des rythmes traditionnels au djembé, d'écouter, d'apprendre à jouer ensemble, d'être patient et persévérant.

Chaque classe se verra proposer des activités adaptées à son âge, avec notamment l'addition de chants.

Il est prévu 8 séances par classe.

Au-delà de l'intérêt culturel et musical, c'est aussi un projet qui fédèrera les huit classes de l'école.

Ce dossier a été déposé auprès des services de la DRAC de la région Nouvelle Aquitaine, la commission se réunit vendredi 16/11, les résultats seront connus la semaine prochaine.

→ **la DRAC a répondu favorablement à cette demande de subvention. Mamadou SENE interviendra en mars, mai et juin.**

d. Projet ERASMUS + : sharing time, connecting learnings

Projet de la PS au CM2, financé par l'Europe, étalé sur deux années scolaires (donc jusqu'en juin 2020).

Ce projet regroupe 6 partenaires :

- Ecole primaire de SAINT VIANCE
- Ecole élémentaire de COSNAC
- Ecole primaire Stebonheath de LLANELLI, PAYS DE GALLES
- Ecole maternelle PASAKA de SIAULIAI, LITUANIE
- 2^{nde} Ecole primaire de RHODES, GRECE
- Ecole primaire CEIP V CENTENARIO de SAN SEBASTIAN DE LOS REYES, ESPAGNE.

Ce projet a pour but de développer la citoyenneté européenne des élèves des différentes écoles partenaires, de leur donner le goût de l'apprentissage d'une langue étrangère, de leur donner la curiosité de savoir comment se passe la vie des autres enfants de leur âge à travers l'Europe (école, habitat, jeux traditionnels, gastronomie, sports traditionnels, ...). Un calendrier des actions à réaliser avec les élèves est établi par les enseignants.

Ce projet inclut aussi le déplacement d'enseignants dans les écoles partenaires, pour des sessions de travail sur l'organisation des activités, mais aussi pour l'observation des pratiques de classe, la découverte des systèmes éducatifs étrangers et pour la présentation des établissements scolaires aux élèves.

La venue des partenaires en France a eu lieu du lundi 5/11/18 au vendredi 9/11/18. Les élèves ont pu rencontrer les enseignants partenaires. Les élèves de CM2 ont également participé à un jeu de piste avec les élèves de Cosnac dans le centre-ville de Brive le dernier jour de cette mobilité.

La prochaine mobilité est prévue en mars au Pays de Galles, la suivante en juin 2019 en Lituanie. Les déplacements en Espagne et Grèce se feront sur la deuxième année du projet. Les enseignantes sont bien entendu remplacées lors de ces déplacements.

Nous remercions la mairie qui autorise madame Cécile BERTHY et madame Céline PLANTADIS, ATSEM à participer à des mobilités, au titre de la formation continue.

5. Questions diverses

a. Achats informatiques

L'école a été équipée par la mairie d'un VPI pour la classe de CP, ainsi que de trois tablettes pour chacune des classes maternelles. L'équipe enseignante remercie vivement la mairie.

La poursuite de l'équipement informatique de l'école sera discutée en fonction des subventions allouées.

b. Informations diverses

- Date prévue pour la fête de l'école :

Vendredi 28 juin 2019.

L'équipe enseignante proposera un spectacle axé sur les percussions africaines préparé avec Mamadou SENE

- Cours d'ELCO :

Les enseignants pour ces cours de langue sont recrutés par les ambassades des pays concernés.

Les cours d'arabe auront lieu à l'école de Saint Viance les jeudis de 16h40 à 18h10 avec M BIROUKI. Ce cours regroupera une vingtaine d'élèves des écoles environnantes.

En ce qui concerne les autres langues proposées, il n'y aura pas de cours pour les élèves saint-viançois :

- Portugais : trop d'élèves inscrits et un seul cours ouvert à l'école de Saint Pantaléon de Larche
- Turc : des cours seulement à Brive, horaires incompatibles
- Italien : l'ambassade n'a pas recruté.

- Spectacle de Noël le vendredi 21/12/18 en deux séances : M BARON.

Une remarque transmise par les parents d'élèves : il manque encore souvent du papier essuie-mains et du savon dans les toilettes du préau.

- Pas de questions transmises par les parents.

Clôture de la séance : 19h30